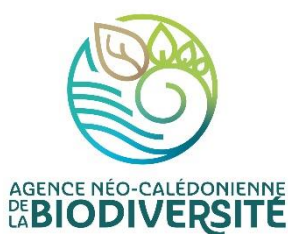




Encadrement des actions de chasse-régulation participatives des ongulés envahissants sur la Grande Terre

Fédération de la Faune et de la Chasse
de Nouvelle-Calédonie

12/2023



Le projet régional océanique des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, PROTEGE, est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) au bénéfice des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Pitcairn et de Wallis et Futuna.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2 : les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : l'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au programme régional océanique pour l'environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue sur 4 ans.

Ce rapport est cité comme suit :

FFCNC, (2023), Encadrement des actions de chasse-régulation participatives des ongulés envahissants sur la Grande Terre

Bilan des 38 actions de chasse-régulation réalisées dans le cadre du projet PROTEGE sur différents secteurs en province Sud et Nord, 10 pages.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de M. Fort Pascal, directeur de la FFCNC et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Table des matières

1. Introduction	5
1.1. Contexte	5
1.2. Délimitation de la zone d'étude	5
1.3. Méthodologie.....	7
2. Données.....	7
3. Bilan globale.....	7
3.1. Données globales	7
3.2. Atouts de la prestation	8
3.3. Limites de la prestation	9
3.4. Recommandation au commanditaire	9

Résumé exécutif

Titre de l'étude	Encadrement des actions de chasse-régulation participatives des ongulés envahissants sur la Grande Terre		
Auteur	Pascal Fort		
Prestataires	Fédération de la Faune et de la Chasse (FFCNC)		
Année d'édition du rapport	2023		
Objectif	Le but est de mettre en place des actions de chasse-régulation avec des participants bénévoles ayant participé aux formations préalables à ces actions de chasse. L'objectif est la diminution du nombre d'individu d'ongulés envahissants (cerfs et cochons) sur les zones d'intervention choisies du projet et la diffusion des bonnes pratiques et d'une dynamique locale autour de la chasse de régulation afin d'assurer un effet durable du projet.		
Contexte	Les activités de chasse-régulation participatives s'appuient sur des personnes bénévoles (chasseur participatif) habitant dans ou autour de la zone d'intervention, ayant préalablement participé aux formations sécurité, entretien et réglage des armes. Les battues participatives ont été mises en place sur les zones prioritaire du projet PROTEGE.		
Méthodologie	- Organiser, coordonner et animer les chasses de régulation participatives sur le terrain. - Veiller particulièrement au respect des consignes de sécurité et des bonnes pratiques environnementales (pas de feu, ramassage des déchets solides dont les douilles...). - Mettre à disposition des munitions, le matériel de sécurité. - Assurer le suivi des actions et la collecte des données et matériels biologiques utiles. - Assurer le rapportage des actions après chaque opération de chasse régulation mises en œuvre et transmettre les documents de suivi à l'ANCB.		
Résultats et conclusions	Dans le cadre de cette prestation, 42 opérations de chasse-régulations ont été conduites sur 3 zones prioritaires, fixées par le projet PROTEGE. Au-delà du nombre d'animaux abattus (47), ce sont 477 chasseurs qui ont été mobilisés et qui se sont pleinement investis, adhérent aux méthodes mises en place par la FFCNC. Le bilan est globalement très positif, malgré les quelques difficultés rencontrées, tenant pour beaucoup à la météo, aux imprévus (deuil notamment) et à certaines activités coutumières.		
Limites de l'étude	Ces actions étant basées sur du bénévolat et du participatif, le nombre de chasseurs mobilisés a grandement différé entre actions. Certaines de ces actions se sont déroulées avec un nombre de chasseurs insuffisants pour couvrir correctement les secteurs concernés et rendre les actions les plus efficaces possibles.		
Evolutions	V1	Date de la version	26/11/2023

1. Introduction

1.1. Contexte

L'objectif de la prestation était de mettre en place des actions de chasse-régulation, impliquant des participants bénévoles, habitant dans ou autour des zones d'intervention choisies pour le projet (voir ci-après). Ces derniers avaient, préalablement, suivi les formations mises en place par la FFCNC sur la sécurité, l'entretien et le réglage des armes (cf. les cahiers des charges « Formations préalables à la chasse-régulation participative des ongulés envahissants sur les zones de Néaoua Mé-Adéo et Thio » et « Formations préalables à la chasse-régulation participative des ongulés envahissants sur la zone Nord du massif du Panié (Pouébo) »).

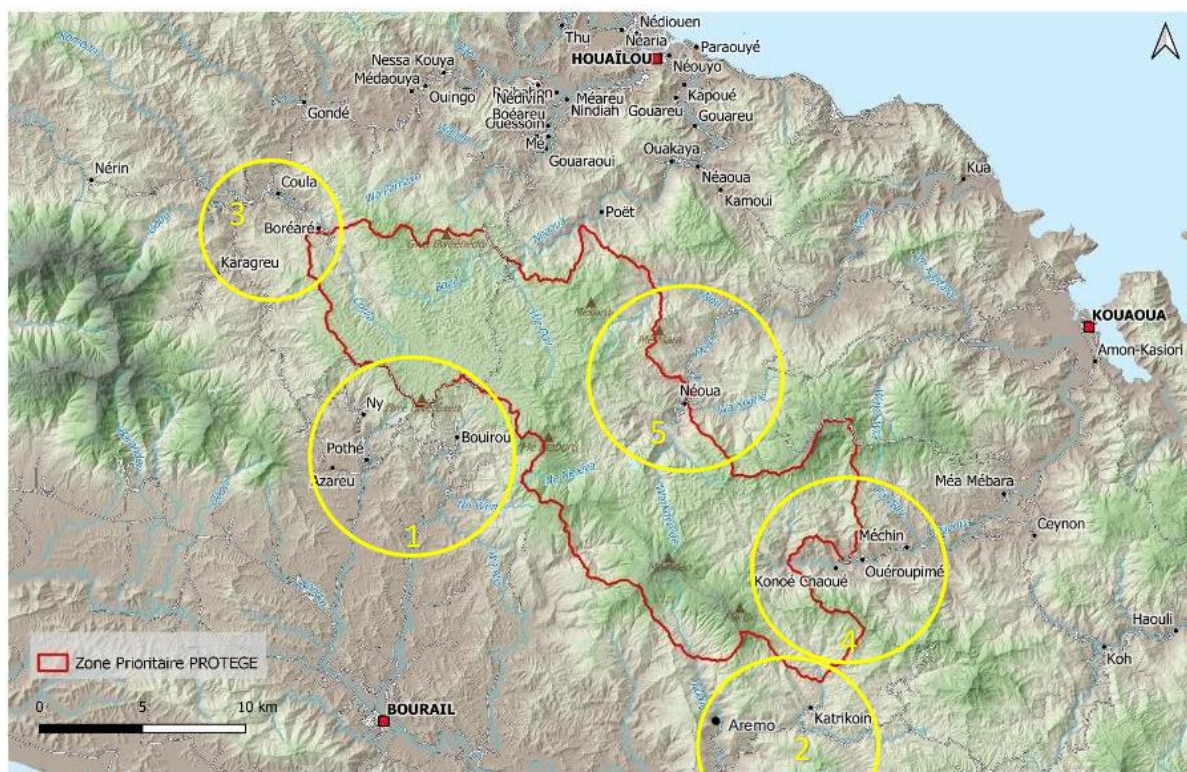
Il s'agissait d'une part, de faire diminuer le nombre d'individus d'ongulés envahissants (cerfs et cochons) sur les différentes zones d'intervention, et d'autre part, d'assurer la diffusion de bonnes pratiques et d'initier une dynamique locale autour de la chasse-régulation, afin que le relai soit pris localement une fois le projet PROTEGE arrivé à son terme.

1.2. Délimitation de la zone d'étude

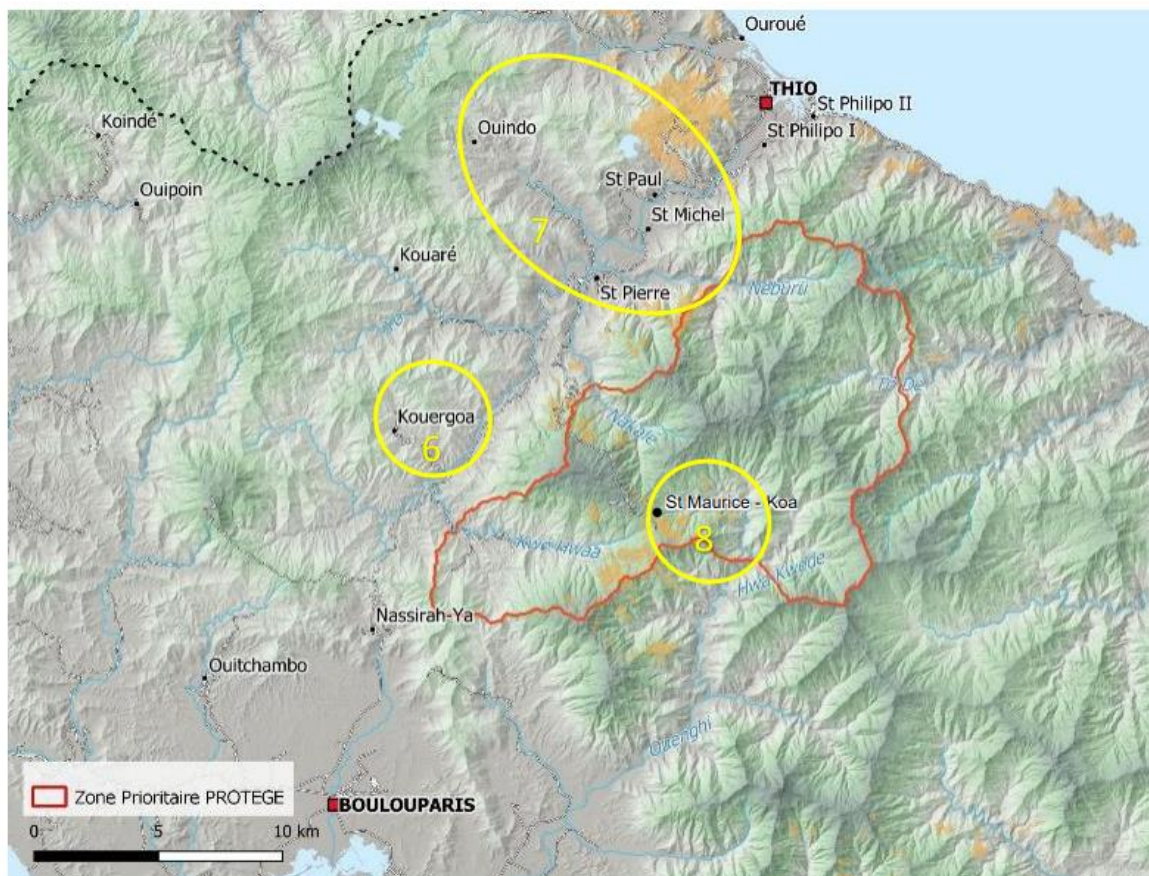
Les battues participatives ont été mises en place sur les zones de Néaoua Mé Adéo (Houailou, Kouaoua, Bourail, Moindou), Massif de Thio (Thio, Boulouparis) et Nord du Mont Panié (Pouébo), cf. ci-après.

Quelques réajustements ont dû être réalisés par rapport au cahier des charges et à la programmation initiale, notamment sur le district de Paimboas et de Lewéo. Les battues prévues sur ces zones ont été réattribuées sur d'autres zones du projet PROTEGE.

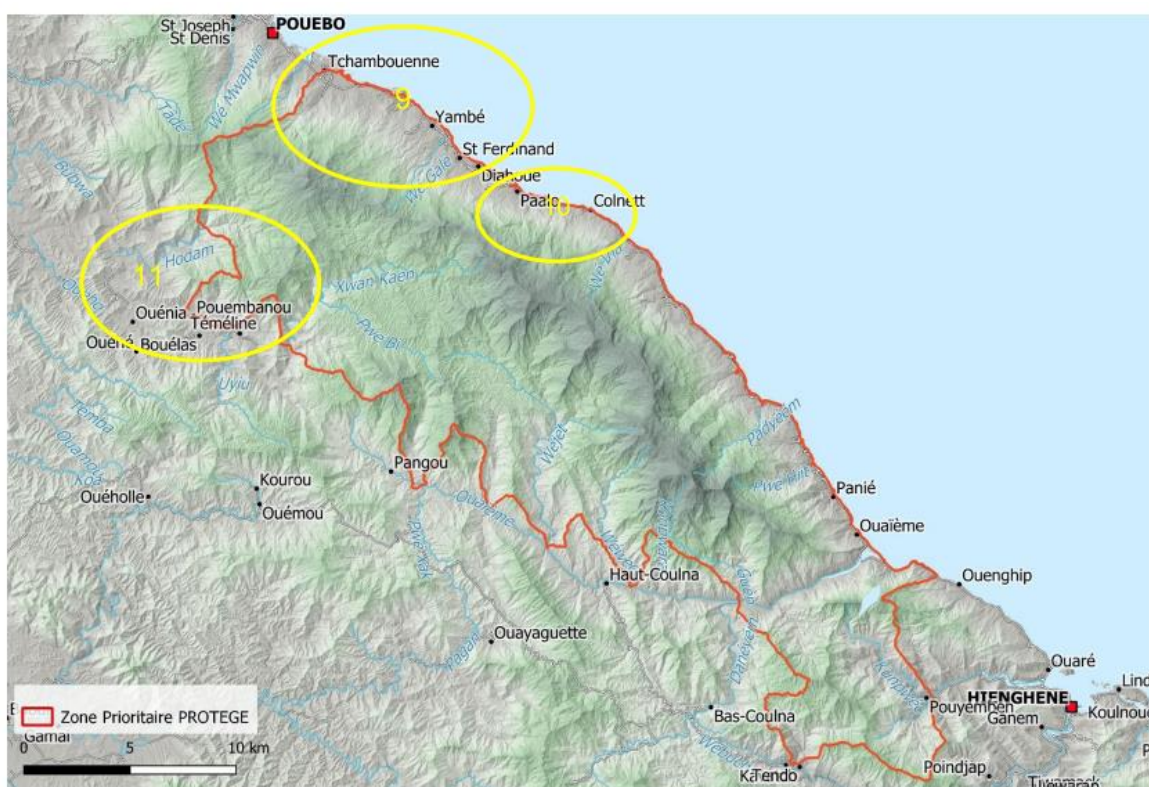
Cartes des 3 zones prioritaires :



Néaoua Mé Adéo (ANCB-PROTEGE)



Massif de Thio (ANCB-PROTEGE)



Nord du Mont Panié (ANCB-PROTEGE)

1.3. Méthodologie

Les missions se sont articulées comme suit :

- Un cadrage en amont des prestations avec l'équipe PROTEGE ;
- Des battues organisées par zone :
 - o Jour n-1 : Arrivée la veille de la battue dans le secteur (formations sécurité à faire, vérification et réglage des armes si besoin).
 - o Jour n : Battue le matin et récupération des animaux, débriefing, récupération des données l'après-midi ; selon les cas et la motivation des chasseurs présents, une seconde battue était organisée à la suite de la première.
- Des échanges avec l'équipe PROTEGE en fin de prestation, en bilan des actions menées et en partage des retours « terrain » (remarques, oppositions, contraintes...).

Certains secteurs ont été regroupés afin de diminuer les trajets en véhicule : Thio (Ouindo...)- Boulouparis et Ny-Moindou. Dans ce cas, l'organisation s'est faite comme suit :

- o Jour n-1 : Arrivée la veille de la battue 1 dans le secteur (formations sécurité à faire, vérification et réglage des armes si besoin).
- o Jour n : Battue le matin et récupération des animaux, débriefing, récupération des données l'après-midi zone 1.
- o Jour n au soir : Nuit à nouveau dans le secteur, près de la battue 2 (formations à faire si besoin).
- o Jour n+1 : Battue 2 le matin, récupération des animaux, débriefing, récupération des données l'après-midi zone 1.

2. Données

A chaque opération de chasse-régulation participative a été remis à l'ANCB les éléments suivants :

- Le compte rendu de la mission ;
- La fiche opération remplie (+ fiche émargement) ;
- La fiche prélèvement remplie ;
- Les tracés GPS correspondant à l'opération ;
- Des photos de l'action ;
- Les mâchoires (quand elles pouvaient être récupérées).

Des formations à la sécurité, non prévues dans la prestation, ont été nécessaires pour permettre au plus grand nombre de participer aux actions. Pour chacune de ces formations a été transmis à l'ANCB les éléments suivants :

- Un compte rendu de la formation (intégré dans le compte-rendu de la battue)
- Un tableau Excel regroupant le nom, prénom, date de naissance des participants, les numéros adhérents pris lors de la formation, le nombre d'armes entretenues, réglées et ayant un défaut...

3. Bilan globale

3.1. Données globales

Plusieurs formations sécurité ont été réalisées gracieusement en amont des battues, soit 13 au total. Trois formations supplémentaires ont été contractualisées (hors contrat des précédentes prestations « formation ») : Colnett 02/03/2023, St Gabriel 14/03/2023 et Bouirou 21/11/2023.

Ces 16 formations ont été suivies par 168 personnes, dont 20 qui y ont assisté pour la deuxième fois. Dans ce cadre, 162 cartes d'adhérents ont été remis, permettant à ces chasseurs d'être assurés pour l'année.

Au total, 136 armes ont pu être vérifiées/entretenues et 56 réglées.

Les 38 battues contractualisées dans la prestation ont été organisées : une seule n'a pas pu être menée à terme, car aucune personne de la tribu ne s'est présentée au rendez-vous : il s'agit de la battue de Colnett du 29/03/2023, l'équipe de la FFCNC ayant attendu plusieurs heures sur place.

A ces 38 battues se sont rajoutées 1 battue contractualisée hors du contrat (Gouaraoui 05/07/2023) et 3 battues supplémentaires et réalisées gracieusement par la FFCNC (St Pierre 05/04/2023, Konoyes-Sahoué 12/07/2023 et Gouaraoui 22/11/2023).

Les 42 opérations réalisées au total, comme indiqué dans le Tableau 1, ont rassemblé 477 personnes (dont 406 armés) avec la participation de 165 chiens. Un total de 243 animaux a été vu, 47 prélevés et 13 blessés. Au cours de ces opérations une surface cumulée de 1 304.54 ha a été régulé et 117 tirs effectués. Le détail des données par district est présenté en Annexe 1.

Tableau 1 : Chiffres des actions de régulation participatives menées

Nb Op.= Nombre cumulé d'opérations ; Nb de chasseurs= nombre cumulé de chasseurs (tireurs ou rabatteurs) ; Nb de chasseurs armés = nombre chasseurs armés (tireurs postés ou rabatteurs armés) ; anim = animaux (cerfs ou cochons ensauvagés) ; CER = Cerf ; COS = Cochon ensauvagé.

ZP	Nb op.	Nb de chasse urs.	Nb de chasseurs armés	Nb chiens	Nb anim. vus		Nb anim. abattus		Nb anim. blessés	Surface de traque (ha)	Nb Tirs
					CER	COS	CER	COS			
Néaoua – Mé Adéo	23	261	257	86	184	17	31	8	10	793,5	91
Massif de Thio	10	111	72	34	9	16	4	1	1	293,14	16
Nord Massif du Panié	9	105	77	45	14	3	2	1	2	217,9	10
TOTAL	42	477	406	165	207	36	37	10	13	1304,54	117

D'une façon générale, sachant qu'il s'agissait de battues participatives, conduites avec des personnes dont les compétences au tir ne nous étaient pas connues en amont de l'opération, le ratio « nombre de tirs / animaux abattus » est très satisfaisant pour l'équipe et les chasseurs locaux (117 tirs pour 47 animaux abattus, soit un peu plus de deux tirs pour une bête).

3.2. Atouts de la prestation

La prestation s'est déroulée de façon très satisfaisante tout au long du projet :

- Très bon accueil à chaque fois de l'équipe FFCNC par la tribu concernée ;
- Bonne motivation et intérêt des chasseurs présents, qui ont découvert une façon d'organiser les battues qu'ils ne connaissaient pas (poste repéré, angle de sécurité mis en place, consignes et stratégies partagés en amont de l'action, débriefing...) ;
- Mobilisation de jeunes dans les différentes opérations menées, ce qui est un gage pour la pérennité des actions post-PROTEGE ;
- Partage de bonnes pratiques : vérification et nettoyage des armes systématique après la battue, interdiction d'allumer un feu une fois l'animal tué, ce qui allait à l'inverse de leurs pratiques (repérage de l'animal par la fumée d'un feu) ;

- Sérieux des chasseurs mobilisés dans le domaine de la sécurité et du maniement des armes ;
- Respect des règles et des angles de tirs ;
- Appropriation des règles de base de sécurité par chacun.
- Volonté exprimée localement et unanimement de voir se prolonger les actions et l'animation au-delà des actions programmées.
- Création d'une association de chasse à St Gabriel (Pouébo), suite aux battues réalisées sur zone ; la FFCNC a accompagné les chasseurs dans la rédaction des statuts et des règlements de chasse.

3.3. Limites de la prestation

En revanche, certaines limites ont pu être identifiées :

- Le calendrier a parfois difficile à tenir en raison :
 - De conditions météorologiques peu favorables, ayant parfois entraîné le report de certaines actions ;
 - De contraintes coutumières (deuil, mariage et fêtes coutumières), qui rendaient difficiles la réalisation des missions comme initialement programmé.
- Les chasseurs n'étaient pas toujours au RDV fixé, malgré les préparations en amont de l'équipe PROTEGE, ce qui se traduisait par des retards dans l'organisation des battues, voire, l'annulation ou un changement de stratégie (approche plutôt que battue). Il est à souligner que l'organisation des battues le WE ne se traduisait pas forcément par un nombre plus élevé de participants.
- Un des problèmes récurrents et réguliers rencontrés, portait sur le manque de chiens pour rendre plus efficaces les battues. Il est à noter également que l'état sanitaire de ces chiens ne permettaient pas de faire des actions d'envergure. L'équipe FFCNC a d'ailleurs émis des recommandations sur ce point, en insistant sur le fait qu'un chien en bonne santé et correctement entretenu, est bien plus efficace à la chasse. Les chiens ont pour la plupart l'habitude de chasser seuls (sans l'homme) pour se nourrir et ne comprennent pas ce que l'on attend d'eux lors des actions de chasse. Ils n'ont pas non plus pour beaucoup, d'être dirigés.

3.4. Recommandation au commanditaire

- Dans l'absolu, avoir procédé en deux phases (formation d'une part, et organisation des battues d'autre part) ne paraît pas être le plus efficient : il a généralement fallu, au moment d'organiser les battues, de rapidement réaliser une information sur la sécurité (voir une formation complète) ainsi que des vérifications et réglages des armes non vues lors de la phase initiale de formation. Conjuguer les 2 permettrait également de « concrétiser » un peu plus les savoirs acquis. Cela permettrait également de mobiliser plus de chasseurs, car lors des formations, il y avait beaucoup de personnes que l'on ne retrouvait plus lors des battues organisées parfois plusieurs mois après.
- De la même façon, il faudrait mettre en place, post contrat, un minimum de suivi (voire la réalisation d'actions supplémentaires), afin de s'assurer qu'un relai ait bien été mis en place localement par les chasseurs formés.
- Il aurait également été plus efficace que l'équipe FFNC soit mobilisée dès l'amont du projet, pendant les phases de concertation, ce qui aurait permis de gagner de temps et de mobiliser plus de personnes sur le long terme.

Annexe 1 : Données des actions participatives par zone prioritaire et par district

Zone Prioritaire	Commune	District	Tribu/lieu-dit	Nb op.	Nb de chasseurs	Nb de chasseurs armés	Nb de chiens	Nb animaux vus		Nb animaux abattus		Nb animaux blessés	Surface de traque (ha)	Nb Tirs
								Cerf	Cochon	Cerf	Cochon			
Néaoua – Mé Adéo	Bourail	Ny	Azareu	6	55	41	8	13	0	2	0	1	148,1	8
			Pothé											
			Ny											
			Bouirou											
	Moindou	Indépendante	Table -Unio	5	38	27	9	15	6	2	3	1	185,4	8
	Houaïlou	Boréaré	Boréaré	5	57	39	15	77	7	8	2	3	167,5	23
			Coula											
			Karagreu											
	Kouaoua	Kouaoua	Gouaraoui	1	29	19	10	17	0	3	0	0	69,7	9
			Ouerou-Pimet	6	82	131	44	62	4	16	3	5	222,8	43
			Konoyes-Shaoué											
		Mechin												
Sous-Total ZP				23	261	257	86	184	17	31	8	10	793,5	91
Massif de Thio	Boulouparis	Boulouparis	Kergoa	2	24	17	6	2	0	3	0	0	38	5
	Thio	Thio	Quindo	8	87	55	28	7	16	1	1	1	255,14	11
			St Pierre											
			St Michel											
			St Paul											
			St Maurice											
	Sous-Total ZP				10	111	72	34	9	16	4	1	1	293,14
Nord Massif du Panié	Pouébo	Pouébo	Tchambouene	2	12	21	9	5	1	1	0	1	78,2	3
			Yambe											
			Diahoué											
		Indépendante	Balade	3	32	19	13	5	2	1	1	1	105,8	7
		Indépendante	St Gabriel	2	47	26	20	4	0	0	0	0	16,4	0
		Indépendante	Paalo	2	14	11	3	0	0	0	0	0	17,5	0
		Indépendante	Colnett											
	Sous-Total ZP				9	105	77	45	14	3	2	1	2	217,9
TOTAL				42	477	406	165	207	36	37	10	13	1304,54	117